



VILLE DE LE HOULME
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE N°1 DU 13 MARS 2019

CM/PV/ DGS/2019-1

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GRENIER.

L'affichage réglementaire a été effectué.

Date de la convocation : 06 mars 2019

Ouverture de la séance : **19H00**

Daniel GRENIER procède à l'appel nominal des membres du conseil.

ETAIENT PRESENTS : MM. D. GRENIER, F. CHAPELIERE, J. MICHEL, N. POCHON, Y. GUEST, C. LEBOURGEOIS, B. PODEVIN, C. CORDIER, Adjoints, J. QUEVILLON, M. MALANDAIN, P. DELANDE, JJ. SEBIRE, D. CLEPOINT, A. GONTIER, P. PIETERS, E. GONDRE, I. LEGAY, S. GALLOT, M. CHIMIER, H. COTE, A. JOUANNE, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DELIVRE POUVOIR : MM. F. COUSIN, K. DE CHIVRE, A. SAOUD-LEBOURGEOIS, E. GOMIS, JM. CAUDRON, T. TURPAUD, empêchés d'assister à la séance avaient donné respectivement pouvoir à MM. JJ. SEBIRE, J. MICHEL, C. LEBOURGEOIS, N. POCHON, Y. GUEST, H. COTE.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21 - Pouvoirs : 6 - Absent : 0 - Votants : 27

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire précise que l'assemblée peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire procède à la nomination d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Florence CHAPELIERE est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La proposition est mise aux voix. A l'unanimité Mme Florence CHAPELIERE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 décembre 2018

Pas d'autres observations, le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 est adopté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Assemblée - installation d'un nouveau membre au conseil municipal.
2. Finances - Adoption du compte administratif 2018.
3. Finances - Adoption du compte de gestion 2018.
4. Finances - Débat d'orientations budgétaires - Année 2019.
5. Finances/Marchés publics - renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques de la ville de Le Houllme – Autorisation de lancer la procédure de mise en concurrence.

6. Finances/Marchés publics - Renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques de la ville de Le Houleme – autorisation de signer une convention de groupement de commandes publiques.
7. Ressources Humaines - Création d'un emploi de gardien-brigadier de police municipale à temps complet.
8. Affaires Générales – Mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche halte-garderie.
9. Affaires Générales- Métropole Rouen Normandie : présentation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour du conseil, le point suivant :

10. opération de réhabilitation de l'école Prévert en renforcement des services de proximité – phase 2 - aménagement de l'étage. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement (FSIC) et du fonds d'aide à l'aménagement (FAA) de la Métropole Rouen Normandie.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D_2019_1_1 : ASSEMBLEE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Daniel GRENIER

Vu l'article L270 du Code Electoral qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;
Vu la démission de Madame DUBUISSON Nicole conseillère municipale de la liste « Le Houleme Ensemble » reçue le 18 décembre 2018 ;
Vu la proposition faite au suivant de la liste, soit Monsieur JOUANNE Arnaud pour le remplacement du siège vacant ;

Considérant la nécessité de compléter le conseil municipal suite à la démission de Madame DUBUISSON Nicole, conseillère municipale de la liste « Le Houleme Ensemble ».

Le conseil municipal a procédé à l'installation de Monsieur JOUANNE Arnaud en qualité de conseiller municipal de la liste « Le Houleme Ensemble » en remplacement de Madame DUBUISSON Nicole démissionnaire.

D_2019_1_2 : FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de la ville au titre de l'exercice 2018,

Sous la présidence de Florence CHAPELIERE

Le conseil municipal a approuvé à la **MAJORITE** par 23 voix pour et 3 abstentions (H. COTÉ, T. TURPAUD, A. JOUANNE) le compte administratif de l'exercice 2018.

D_2019_1_3 : FINANCES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

Rapporteur : Daniel GRENIER

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré a décidé **A L'UNANIMITÉ** que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Madame le Receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D_2019_1_4 FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2019.

Rapporteur : Daniel GRENIER

Vu le rapport d'orientations budgétaires

Vu l'exposé du rapporteur,

JJ SEBIRE demande si les travaux de remplacement du bac acier sur l'école Prévert n'avaient pas déjà été chiffrés dans le plan de financement de l'opération.

D. GRENIER explique que suite à une inspection approfondie, des fuites ont été détectées. Aussi pour pérenniser les travaux en cours, il était nécessaire de programmer le remplacement du bac acier

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, prend acte de la tenue des orientations budgétaires pour l'année 2019.

D_2019_1_5 : FINANCES - RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE LA VILLE DE LE HOULME – AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Rapporteur : Yves GUEST

Le conseil municipal décide à **L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises, et de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert européen dans le cadre du projet de renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques de la commune de Le Houleme.

D_2019_1_6: FINANCES/MARCHES PUBLICS - RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE LA VILLE DE LE HOULME – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES

Rapporteur : Yves GUEST

Le conseil municipal,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28,

Vu le rapport présenté

Considérant, que la constitution de groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs de faciliter la mutualisation des procédures,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** décide :

- D'adhérer au groupement de commandes instauré entre la ville et le CCAS en vue de lancer une consultation unique aux fins d'attribuer un marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments constitutifs des patrimoines des membres du groupement.
- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Le Houleme et le CCAS,
- De désigner la commune de Le Houleme comme le coordonnateur de ce groupement de commandes,

D_2019_1_7 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 97-702 du 31 mai 1997 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

JJ SEBIRE demande si les missions d'ASVP seront complémentaires.

D. GRENIER précise que les missions seront renforcées avec l'exécution des pouvoirs de police du Maire.

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** décide de procéder à la création d'un emploi permanent de Gardien-brigadier de police municipale du cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet à compter 1^{er} mai 2019.

D_2019_1_8 : AFFAIRES GENERALES – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA CRECHE HALTE GARDERIE

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** décide de procéder à la modification du règlement de fonctionnement de la crèche Halte-Garderie

D_2019_1_9 : AFFAIRES GENERALES- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : PRESENTATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILS.

Rapporteur : Catherine LEBOURGEOIS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, prend acte de la présentation du règlement de collecte et charge le Maire en vertu de ses pouvoirs de police de prendre un arrêté pour sa mise en place sur le territoire de la commune.

D_2019_1_10 : OPERATION DE REHABILITATION DE L'ECOLE PREVERT EN RENFORCEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE – PHASE 2 - AMENAGEMENT DE L'ETAGE. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (FSIC) ET DU FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT (FAA) DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Rapporteur : Yves GUEST

Le rapporteur explique que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'aménagement de l'école Prévert en renforcement des services de proximité, une première phase de travaux est en cours d'achèvement. Cette phase N°1 prend en compte la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment existant en cabinets médicaux. Cet aménagement permettra à trois médecins de s'installer, un kiné, et deux infirmières. La livraison des travaux de cette première phase est prévue pour le 15 avril 2019.

Afin de réaliser la réhabilitation complète de ce bâtiment, la collectivité souhaite poursuivre une seconde phase de travaux (Phase N°2) par l'aménagement de l'étage avant la fin de l'année 2019. Elle a déjà été sollicitée pour l'installation d'un dentiste.

Le coût des travaux d'aménagement au stade « études » est de 202 000.00 € HT (indice 2019) hors maîtrise d'œuvre et frais annexes.

Pour le financement de ces travaux la collectivité a la possibilité de mobiliser :

- D'une part différentes enveloppes du fonds de soutien à l'investissement des Communes (en particulier les enveloppes bâtiments communaux et accessibilité), mise en place par la Métropole Rouen Normandie.
- D'autre part le fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes de la Métropole Rouen Normandie.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** décide d'autoriser Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter le plus grand nombre de subventions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement (FSIC) et Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) mis en place par la Métropole Rouen Normandie.

INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Événement tragique : Décès d'une personne lors d'un entraînement à la salle Jackson RICHARSON

D. GRENIER explique qu'un Houlmois a été victime d'un malaise lors d'une séance de sport avec son club au gymnase Richardson. Les moyens déployés y compris le défibrillateur installé dans la salle de sport n'ont pas permis de le réanimer.

Daniel GRENIER précise qu'il s'est rendu sur place avec Joël MICHEL.

Il propose que la collectivité renforce son parc de défibrillateurs en installant

- Un défibrillateur à l'extérieur de la salle Fernand Léger
- Un défibrillateur au niveau du stade municipal.

☞ Occupation illégale de l'ancienne Gendarmerie rue de la République

Il précise que l'ancienne gendarmerie est depuis plusieurs mois occupée par des personnes en situation irrégulière. Cette occupation a été rendue possible parce que malgré plusieurs courriers au propriétaire, les accès n'ont pas été murés.

Un début d'incendie a été provoqué fin décembre 2018 par un moyen de chauffage non adapté, ce qui a occasionné l'intervention des pompiers et des services d'ENEDIS pour supprimer un branchement électrique sauvage.

La situation à ce jour devient compliquée d'une part pour les habitations à proximité, mais aussi pour les conditions d'hygiène et de salubrité dans le quartier.

Les démarches engagées par la ville :

- Le propriétaire a été invité à plusieurs reprises par courrier à faire le nécessaire pour murer les ouvertures du bâtiment : courriers restés sans réponse à ce jour.
- Les services de polices sont avisés, ainsi que les services de la préfecture.
- Rencontre en mairie avec le propriétaire qui s'est engagé à faire boucher les entrées
- Entretien téléphonique ce jour avec le Directeur de cabinet du Préfet,
- Un courrier de mise en demeure sera envoyé fin de semaine au propriétaire en précisant de faire sous 10 jours murer les entrées du bâtiment et en cas de

non-respect la commune fera fermer ces locaux par une entreprise aux frais du propriétaire

- Une réunion d'information avec les habitants du quartier aura lieu dans les tous prochains jours, afin de faire un point précis de la situation.

☞ **Point sur l'état d'avancement du chantier des cabinets médicaux**

Le chantier a pris du retard en raison de la livraison et de la pose tardive des menuiseries. La livraison devait être faite fin février.

En raison de ces retards le planning d'exécution a été recalé et fixe la réception des travaux pour le 15 avril 2019, sous réserve de la levée de l'ensemble des réserves.

☞ **PLUI de la Métropole**

Le projet de PLU de la Métropole a été arrêté par le conseil métropolitain le 28 février 2019.

Dans le cadre de la procédure et en plus du travail collaboratif effectué l'ensemble des communes de la métropole devra dans les trois mois, donner un avis sur ce projet et en particulier sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- ☞ Daniel GRENIER précise que le prochain conseil est fixé au 03 avril 2019. Il sera consacré en grande partie au vote du BP 2019.

QUESTIONS DIVERSES

H. COTÉ demande des précisions sur la mise en service des feux tricolores du tunnel de la route d'Houpeville.

D. GRENIER précise que le raccordement électrique sera réalisé aux alentours du 21 mars 2019.

JJ SEBIRE interroge le maire sur les terrains des hauts vergers.

D. GRENIER répond que la promesse de vente avec l'opérateur altitude lotissement a expiré le 31 décembre 2018. Suite au retrait du plan d'aménagement le promoteur a souhaité négocier à la baisse le prix de vente du terrain de moitié, ce qui a été refusé.

Il précise également que d'autres promoteurs seraient intéressés et qu'il les rencontrerait très prochainement

I. LEGAY demande si un tapis ne devrait pas être installé à l'entrée du foyer pour éviter des chutes par temps de pluies.

D. GRENIER dit ne pas être opposé, mais qu'il convient de rester conforme aux exigences de sécurité et d'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20H35 Monsieur le Maire lève la séance

La Secrétaire de séance
Florence CHAPELIERE

Présenté au conseil municipal du **03 AVRIL 2019**

Adopté Sans observations Avec observations

Observations :

Ont signé ce jour les conseillers municipaux présents

Daniel GRENIER		Nadine POCHON	
Joël MICHEL		Catherine LEBOURGEOIS	
Yves GUEST		Christian CORDIER	
Brigitte PODEVIN		Michèle MALANDAIN	
Jocelyne QUEVILLON		Jean-Jacques SEBIRE	
Philippe DELANDE		Alain GONTIER	
Daniel CLEPOINT		Evelyne GONDRE	
Patrick PIETERS		François COUSIN	
Isabelle LEGAY		Sébastien GALLOT	
Karine DE CHIVRE		Michel CHIMIER	
Anaïs SAOUD-LEBOURGEOIS		Jean-Michel CAUDRON	
Elsa GOMIS		Thierry TURPAUD	
Hervé CÔTÉ		JOUANNE Arnaud	